

Technique d'atténuation

Gestion par plantation d'arbres ou d'arbustes

Les renouées asiatiques poussent préférentiellement en pleine lumière et supportent mal la concurrence avec d'autres espèces. La plantation dense d'arbres ou d'arbustes dans ses stations réduit fortement leur vigueur. Elle ne les élimine cependant pas complètement.

+ Evite la mise à nu du sol et permet une revégétalisation rapide du terrain



- Nécessite de dégager régulièrement les plants durant les premières années
- Prévoir de planter dans une zone tampon de 4-5 m autour du massif
- Constitue une gêne visuelle incompatible avec certains usages

**COMBINER LES TECHNIQUES**

Les renouées peuvent être affaiblies avant plantation par un arrachage répété des rhizomes (fiche A2) ou par une fauche répétée (fiche A6)

Où ?

Sur tout site colonisé par la renouée où l'on peut planter des arbres ou des arbustes. A promouvoir en bord de cours d'eau (restauration du cordon rivulaire). A éviter en revanche en bord de voirie où la visibilité doit être optimale.

***Variante** : Pour les très grands massifs de renouées, la plantation peut être réalisée uniquement sur une bande périphérique de 5 mètres de large conçue pour éviter leur extension latérale.*

QUAND ?

De novembre à fin mars. La plantation peut toutefois être exécutée toute l'année pour les plantes en conteneurs.

PRÉCAUTIONS

Des risques de dissémination de la renouée existent au moment de la préparation du terrain, de la plantation et des travaux de dégagement ultérieurs. Veillez à respecter les mesures de précaution détaillées en annexe pour éliminer les tiges de renouées.



CONTRAINTES LÉGALES

Sauf exception prévue par le code forestier ou d'autres législations particulières, il n'y a pas de restrictions légales liées à la plantation.

MISE EN ŒUVRE

1. Choix des espèces à planter

Privilégier les essences locales susceptibles de concurrencer la renouée grâce à une croissance rapide et à une couverture foliaire importante. Toujours veiller à choisir des espèces bien

adaptées aux conditions locales (type de sol et éclaircissement) (voir tableau ci-dessous).

2. Délimitation de la zone d'intervention

Matérialiser la zone d'intervention avec des piquets pour faciliter l'exécution des travaux de plantation et de dégagement des plants. Cette zone comprend la surface occupée par les renouées à laquelle il faut ajouter une zone tampon de 4 à 5 mètres de large tout autour de celle-ci de manière à recouvrir l'ensemble du système racinaire de la plante.

Nom français	Nom latin	Exposition	Sols
Arbres (hauteur > 10m)			
Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>	Lumière	Sols frais à humides
Charme	<i>Carpinus betulus</i>	Demi-ombre ou ombre	Sols secs à frais, neutres à moyennement acides
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	Lumière ou demi-ombre	Sols secs à frais, à pH neutre
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>	Lumière	Sols frais à humides
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>	Lumière ou demi-ombre	Sols frais et acides
Sureau à grappes	<i>Sambucus racemosa</i>	Lumière ou demi-ombre	Sols frais à pH neutre
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>	Lumière ou demi-ombre	Sols frais
Arbustes (hauteur < 10 m)			
Bourdaine	<i>Frangula alnus</i>	Lumière ou demi-ombre	Sols frais à humides et acides
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	Lumière ou demi-ombre	Sols secs à frais, neutres à légèrement acides
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	Demi-ombre ou ombre	Sols frais, neutres à légèrement acides
Viorne obier	<i>Viburnum opulus</i>	Lumière ou demi-ombre	Sols frais, neutres à légèrement acides

ET LES HERBACÉES ?

Les espèces herbacées ou semi-ligneuses très compétitives comme la fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), la clématite des haies (*Clematis vitalba*), le houblon (*Humulus lupulus*), le lierre (*Hedera helix*), l'ortie (*Urtica dioica*), la grande pétasite (*Petasites hybridus*), la ronce (*Rubus fruticosus*) ou le sureau hièble (*Sambucus ebulus*) peuvent aussi concurrencer les renouées. A favoriser partout où l'on désire réduire la présence de cette dernière !



Le sureau hièble ou petit sureau (*Sambucus ebulus*) est particulièrement recommandé car il émet dans le sol des substances allélopathiques qui sont défavorables aux renouées. Cette grande plante herbacée à l'odeur fétide caractéristique pousse plus volontiers sur les sols riches en nutriments (voir photo).

Photo : Jon Peli Oleaga
([Creative Commons BY-NC-SA 3.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/))

3. Préparation du terrain

Mettre le sol à nu et affaiblir les renouées par un arrachage (**fiche A2**) ou une fauche (**fiche A6**) de ses tiges. Détruire les tiges fraîches et les fragments de rhizomes de renouées selon les mesures détaillées en annexe.

La pose d'un géotextile non tissé à la fois résistant et perméable à l'eau peut être envisagée pour réduire les travaux d'entretien (voir encart). Les plants seront alors installés après avoir pratiqué une incision en croix dans la bâche.

4. Plantation

Planter ou bouturer toujours à forte densité (de 1 à 4 plants par mètre carré). Privilégier autant que possible des plants de grande dimension (> 1,50m) pour concurrencer rapidement la renouée. Recouvrir éventuellement les plants de manchons protecteurs pour faciliter les entretiens ultérieurs.

5. Suivi post-gestion

Éliminer les repousses de renouées 4 à 5 fois par an, avant qu'elles n'atteignent 1 mètre de haut. En bordure de cours d'eau et dans les plantations denses, toujours couper les repousses manuellement (cisaille, sécateur...). Une débroussailleuse pourra être utilisée pour dégager les plants plus espacés installés à l'écart des cours d'eau. Remplacer les plants qui n'ont pas repris. Assurer cet entretien tant que les plants ne forment pas de couvert dense.

AVANTAGES ET LIMITES DE LA PLANTATION SUR BÂCHE



La plantation sur bâche permet de limiter la repousse des renouées, de favoriser la reprise des arbustes et d'augmenter les distances de plantation. L'utilisation de géotextiles ne permet toutefois pas d'éviter le développement des tiges au travers des trous de plantations (voir photo). En outre, le coût assez élevé des géotextiles restreint leur usage à des surfaces de taille réduite.

REMERCIEMENTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Merci à François Laviolette et Layla Saad pour les expériences partagées en lien avec la mise en œuvre de cette technique.

Voir aussi pour plus d'informations :

- Delbart E, Pieret N & Mahy G (2010) [Les trois principales plantes exotiques envahissantes le long des berges des cours d'eau et plans d'eau en Région wallonne: description et conseils de gestion mécanique et chimique](#). Gembloux Agro-Bio Tech, 84 pp.

Crédits photographiques : Emmanuel Delbart [1, 3], Jon Peli Oleaga [2]

GESTION DES DECHETS VERTS DE RENOUÉES ASIATIQUES

Les renouées asiatiques peuvent facilement se bouturer à partir de fragments de tige ou de rhizomes. Les déchets verts produits par la coupe de leurs parties aériennes ou par l'arrachage de leurs rhizomes doivent faire l'objet d'une gestion adéquate pour éviter de favoriser l'extension des massifs et la dispersion des renouées dans l'environnement. Les techniques suivantes peuvent être appliquées pour détruire ces déchets verts.

1. TIGES VERTES

Les tiges vertes de renouée doivent être rassemblées, exportées et détruites après la fauche selon les techniques décrites ci-après. Le maintien sur site de tiges coupées ne peut être envisagé que dans le cas spécifique de la fauche répétée (fiche A6).

1.1 Mesures générales

En période de végétation, il y a lieu de procéder à la destruction des déchets verts résultant de la coupe des parties aériennes des renouées asiatiques.



Après avoir été sectionnées, les tiges doivent être rassemblées et détruites par incinération ou traitées dans un centre de compostage industriel agréé. Elles peuvent aussi être exportées et mises à sécher sur une bâche ou sur une surface bétonnée pour autant que le site de séchage ne soit pas fréquenté par le public et soit situé bien à l'écart des cours

d'eau. Les tiges ne pourront être déplacées avant leur séchage complet.

Il est impératif de ne pas transporter de déchets verts de renouée sans s'assurer qu'ils sont bien couverts ou emballés, de sorte qu'aucun fragment ne puisse se perdre durant le trajet. On veillera aussi à bien nettoyer les outils et les roues des véhicules au sortir du chantier ainsi que les bennes après le transport pour éviter de disséminer des fragments de tiges.

1.2 Cas particulier de la fauche répétée

Les repousses de renouées sectionnées à la suite d'une fauche répétée (taille < 60 cm, voir photo) peuvent être laissées sur site. La récurrence des travaux et les caractéristiques des déchets verts inhérents à cette technique (jeunes pousses non lignifiées) réduit en effet fortement la probabilité de bouturage de ces déchets verts.



A contrario, les grandes tiges lignifiées de renouées ne peuvent être stockées ou compostées sur site. Ces pratiques s'assortissent en effet d'une très forte probabilité de reprise de la plante.

2. TIGES SÈCHES

Les tiges sèches subsistant au-delà de la période de végétation ne sont plus en mesure de se bouturer. Après les premiers froids, elles peuvent être éliminées sans risque par n'importe quelle technique, pour peu que l'on veille à ne pas arracher les collets ou les rhizomes de la plante, actifs en toute saison. Elles seront coupées à plus de 20 cm au-dessus de la surface du sol.



3. FRAGMENTS DE RHIZOMES ET COLLETS RACINAIRES

Du fait de leur importante capacité de bouturage, les fragments de rhizomes et les collets racinaires (zone située à la jonction entre les organes aériens et souterrains de la plante) issus de l'arrachage de la renouée (fiche A2) doivent être détruits minutieusement. Ils seront rassemblés sur une bâche, dans une brouette ou dans un conteneur avant d'être exportés et éliminés par incinération ou par compostage industriel.



Dans les sites difficilement accessibles, non fréquentés par le public et situés à l'écart des cours d'eau, ils pourront aussi être incinérés directement sur site, après avoir été mis en tas et mélangés avec des tiges sèches de l'année précédente.